

Réglementation provisoire pour les cours d'urgence

Le groupe formation post-graduée de la SSMG

Depuis le 1^{er} janvier 2000 il faut avoir participé à un cours d'urgence pour obtenir le titre de spécialiste en médecine générale. Ce cours doit être organisé ou reconnu par la SSMG.

Comme ces cours d'urgence seront bientôt obligatoires pour d'autres titres de spécialistes, la FMH va probablement à terme s'occuper de la reconnaissance des cours présentant des critères de qualité suffisants.

En attendant ces directives générales et en application de son programme de formation, le groupe s'occupant de la formation postgraduée à la SSMG a édicté cette réglementation provisoire pour la reconnaissance des cours d'urgence:

1. La demande de reconnaissance d'un cours d'urgence doit être adressée AVANT d'y participer au secrétariat de la SSMG (L. Schneider, Oberplattenstrasse 73, 9620 Lichtensteig, fax 071 988 66 41, e-mail: sgam@hin.ch) ou au Dr A. Früh, Talweg 6, 4437 Waldenburg (fax 061 961 84 95, e-mail: acfrueh@swissonline.ch) accompagnée d'un descriptif du cours. Exceptions cf. point 3.
2. Pour être reconnus, les cours d'urgence doivent correspondre aux exigences mentionnées ci-dessous.
3. Le cours de 4 jours proposé par Medifan, le cours d'urgence pour médecin militaire (ANAK) de même que les cours organisés par la SSMUS à Bâle, Chexbres, Lugano, St-Gall et Zurich sont reconnus d'emblée.

Pour ces cours une attestation de participation à l'ensemble du cours suffit.

Cours d'urgence: que doivent-ils enseigner

Contenu et durée

Les situations d'urgence suivantes doivent être maîtrisées:

- perte de connaissance,
- troubles respiratoires,
- troubles circulatoires,
- troubles cardiaques,
- arrêt cardiaque,
- le patient polytraumatisé,
- le traumatisme cranio-cérébral.

Les connaissances suivantes doivent pouvoir être acquises:

- évaluation des fonctions vitales (1 h),
- positionnement, polytraumatisé (3 h),
- respiration (4 h),
- prise en charge du patient choqué, mise en place d'une voie veineuse (2 h),
- troubles du rythme (2 h),
- réanimation: BLS et défibrillation (4 h),
- analgésie (1 h),
- médicaments d'urgence (1 h),
- équipement pour le médecin de garde (2 h),
- spécificité de l'urgence pédiatrique (4 h),
- megacode training (6 h).

Durée minimale: 30 heures. Les cours peuvent se dérouler en plusieurs cours. Chaque cours ne doit pas durer moins de 6 heures.

Contenu du cours

Comme il s'agit d'acquérir des notions pratiques applicables dans les différentes situations d'urgence, le cours doit comporter un minimum de 70% de travail pratique en groupe. Le rapport instructeur-participant doit être au minimum de 1:8 c'est-à-dire qu'un groupe de 8 participants maximum travaille sous la supervision d'un instructeur. Un examen final pratique est recommandé.

Correspondance:
Dr Andreas Früh
Talweg 6
CH-4437 Waldenburg